

*Les subsides*

Je le répète, il semble que M. Austin ait accès à une information des plus délicate qui, à la faveur de consultations entre avocat et client, comme il a sans doute dû en avoir en exerçant le droit, ce qui pourrait l'impliquer dans un conflit d'intérêts ou en donner l'impression. Je ne veux pas dire que c'est le cas, mais j'aimerais bien avoir des éclaircissements à ce sujet.

En outre, le premier ministre a-t-il demandé à son secrétaire principal de cesser absolument toute activité extérieure liée à l'exercice du droit ou toute autre activité pour se consacrer pleinement à son travail au Cabinet du premier ministre? Ce travail devrait être accaparant.

A ce même propos, j'aimerais faire allusion à un article paru dans la *Gazette* de Montréal de ce matin. M. George Radwanski, chroniqueur bien connu, est l'auteur d'un article qui s'intitulait: «Le premier ministre reste malheureusement sans précision sur des questions vitales pour le Canada».

Je demande au premier ministre suppléant de prendre en note la question soulevée par M. Radwanski sur l'indécision du premier ministre et d'y répondre maintenant ou ultérieurement: peut-il nous assurer que le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé se sont consacré à l'élaboration de politiques susceptibles de justifier les dépenses considérables de ces bureaux aux yeux des contribuables canadiens? Il me reste encore trois ou quatre autres questions à poser, mais le premier ministre suppléant pourrait peut-être répondre à celles que j'ai déjà posées.

**M. Sharp:** Monsieur le président, il y a certains aspects des questions du député auxquels je ne puis répondre ce soir. Je veillerai certainement à ce qu'ils soient signalés au premier ministre, parce que lui seul est sans doute en mesure d'y répondre. Je rappelle au député que M. Austin a déjà été sous-ministre. Il a prêté tous les serments voulus. Il a pris toutes les dispositions exigées d'un sous-ministre en ce qui concerne les conflits d'intérêts. On me dit que les mêmes dispositions ont continué à s'appliquer lorsqu'il est devenu le secrétaire principal du premier ministre. Je ne puis répondre à certaines des autres questions avant d'en avoir parlé avec le premier ministre, mais j'en prends note. Puis-je suggérer au député, qui a déjà quelques questions au *Feuilleton* concernant M. Austin, que les questions qu'il a posées sont du genre de celles qui devraient également être inscrites au *Feuilleton*.

**M. MacKay:** Monsieur le président, peut-être à cause d'un manque de préparation de ma part, j'ai éprouvé de la difficulté à faire inscrire ces questions au *Feuilleton*. Il me faudra être plus circonspect à l'avenir. J'espère que les questions que j'ai posées et qui ont été inscrites au *Feuilleton* et celles que j'y ferai inscrire plus tard, recevront une prompt réponse, et j'espère que le ministre s'occupera aussi des questions que je viens de soulever.

Puis-je poser au premier ministre suppléant d'autres questions? Aurait-il l'obligeance de demander au premier ministre s'il est au courant d'une certaine correspondance émanant de son cabinet. Sur les lettres en question figurent le numéro de téléphone et l'adresse du bureau du premier ministre et le nom «J. Austin C.R.» apparaît en tête d'une lettre. Par exemple une lettre concernant la Société à responsabilités limitée Hearne Coppermine Explorations ainsi que des questions se rapportant à un différend avec le ministère du Revenu national. Si le premier ministre a eu connaissance de ces faits, est-il d'avis que M. Austin a agi comme il devait? A-t-il autorisé son principal secrétaire à remplir les fonctions de conseil-

ler fiscal et à galvauder le prestige de son cabinet dans des activités de cette trempe?

La raison pour laquelle je pose cette question est que, d'après la lettre, il s'agit d'un contentieux considérable concernant le ministère des Finances, et M. Austin semble avoir donné le numéro de téléphone du premier ministre ainsi que l'adresse de son bureau, ce qui montre bien que M. Austin occupe certes une position très spéciale lorsqu'il est aux prises avec le ministère des Finances, position que bien des contribuables canadiens pourraient lui envier.

Je ne veux pas être trop dur pour M. Austin. Il a manifestement une haute opinion de lui-même, comme il l'a montré en déclarant publiquement qu'il avait été nommé conseiller de la reine pour ses qualités d'avocat. Il a en outre attribué au premier ministre un rapport enthousiaste, dans un article du *Financial Times* du Canada du 20 mai 1974, où il écrivait que le premier ministre «avait une haute opinion de son jugement et avait apprécié le travail qu'il avait fait avec lui au moment de la crise de l'énergie.» Compte tenu de ces affirmations, le premier ministre suppléant peut-il assurer le comité sans équivoque, maintenant ou plus tard, que le premier ministre est tout à fait sûr que le premier secrétaire respecte rigoureusement les lignes de conduite que lui-même et feu le premier ministre Pearson ont établies pour les fonctionnaires et que le secrétaire jouit de la confiance et de l'estime du premier ministre au même titre qu'il s'estime lui-même?

Il serait préférable qu'il fasse de lui-même profession de sa confiance et de son estime, au lieu que ce soit M. Austin qui le fasse pour lui. Cela nous rassurerait et rassurerait les Canadiens d'entendre que le secrétaire, qui jouit de prérogatives extraordinaires, se consacre tout entier à ses fonctions publiques, qu'il n'a aucun intérêt extérieur et qu'il ne continue pas d'exercer le droit ou de pratiquer toute autre activité qui le détournerait de ses lourdes responsabilités de premier secrétaire du premier ministre.

Parlant de l'indécision pénible du premier ministre sur des questions d'importance vitale pour le Canada, M. Radwanski, dans l'article susmentionné de la *Gazette* de Montréal, disait:

Bref, le gouvernement donne l'impression de considérer le consensus sur n'importe quel sujet comme une chose qui existe ou n'existe pas, plutôt qu'une chose qui doit être créée et façonnée activement.

Vu les observations de ce journaliste averti, j'espère que le premier ministre suppléant peut nous donner l'assurance que les hommes, comme M. Austin, qui jouissent de prérogatives, de traitements et d'un prestige extraordinaires, font un apport suffisant pour justifier le genre de responsabilités qu'on leur a confiées.

● (2030)

**M. Sharp:** Monsieur le président, j'ai maintenant des renseignements qui feront plaisir au député, j'en suis sûr. On m'a assuré que M. Austin est soumis aux mêmes lignes directrices que les ministres en matière de conflits d'intérêts et qu'il les a parfaitement respectées. D'après ces lignes directrices, nous ne devons en aucun cas nous exposer à des conflits d'intérêts. Ce sont les mêmes principes qui s'appliquent à M. Austin et il les a respectés. Quant à l'autre question posée par le député, je ne suis pas certain qu'il soit conforme au Règlement de poser des questions déjà inscrites au *Feuilleton*. On répondra toutefois à cette question concernant le papier à lettres et les appels téléphoniques en temps opportun.